

LE RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Organe désigné pour la publication des Actes légaux et des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Roanne

ABONNEMENTS UN AN..... 6 fr.
SIX MOIS..... 3 fr.

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois et se paient d'avance

Pour tout ce qui concerne l'Administration, adresser les communications à M. Louis GANDE, Administrateur
POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION, S'ADRESSER AU RÉDACTEUR EN CHEF

Administration et Rédaction : 26, rue de la Côte, 26
ROANNE

Directeur politique : **A. LAFONT**

Rédacteur en chef : **AIMÉ FONROBERT**

INSERTIONS

ANNONCES : 0,25 cent. la ligne. — RÉCLAMES : 0,30 cent. la ligne

Les Annonces sont reçues à Lyon, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort.
à Paris, aux diverses AGENCES de PUBLICITÉ.
à Roanne, aux BUREAUX DU JOURNAL.

3 Nivôse, An 97

La Question Électorale

Le gouvernement s'est prononcé pour le scrutin uninominal par circonscription. M. Goblet aurait seul, parait-il, échappé à la contagion et serait resté fidèle à son opinion première. Pourtant il n'abandonnera pas son portefeuille à cause de ce petit mésaccord et il fera bien. Je crois même que M. Floquet aurait eu raison de laisser à un député quelconque le soin de présenter un projet de loi qu'on affirme devoir être voté à une trentaine de voix de majorité.

En quittant le Palais Bourbon pour la place Beauvau, M. Floquet a poussé l'abnégation de soi-même assez loin pour qu'il lui soit permis d'accepter et d'exécuter les décisions de la majorité républicaine du Parlement sans faire, comme ses prédécesseurs, à propos de tout et de rien, des questions de cabinet. J'aurais compris qu'il subit le scrutin d'arrondissement; je comprends moins qu'il le propose. Il n'était pas absolument utile au salut de la République de se déjouer.

Non pas que je sois l'ennemi de ce mode électoral. J'ai, du reste, eu déjà l'occasion de donner mon opinion à ce sujet.

Le scrutin d'arrondissement a des qualités et des défauts tout comme le scrutin de liste, tout comme les scrutins quels qu'ils soient qui n'auront pas la gratuité et la liberté absolue pour bases. Je conviens que les candidatures de circonscription sont plus accessibles aux classes laborieuses. Pour que les travaux de la prochaine législature soient féconds il faut, quoiqu'en disent tous les Challemeil-Lacour du monde, que le parti avancé soit en majorité au Parlement comme il l'est dans le pays.

Mais connaît-on jamais bien un homme? Une fois élu, si cet homme n'est pas vraiment supérieur — les députés n'échappent pas plus à l'infériorité que les autres — ne fera-t-il pas surtout de la politique de clocher? Les exemples malheureusement répondent pour moi. Je n'en veux citer qu'un, plus probant que les autres, puisqu'il m'est fourni par le député de notre arrondissement qu'on pourrait, sans trop de hardiesse, qualifier de prototype du député d'arrondissement: je veux parler de M. Audiffred.

Depuis qu'il est l'élu de Roanne — et il n'a pas cessé de l'être parce qu'au scrutin de 1885 son nom a été inscrit sur la même liste que M. Laur — M. Audiffred n'a songé qu'à assurer sa réélection. A-t-il réussi? Je me permets d'en douter, mais je prétends que la cause même de sa faiblesse est dans ce qu'il a tenté pour se fortifier.

Si les visites qu'on fait dans les ministères pour obtenir des faveurs, des bureaux de tabacs, des emplois de toute sorte à ses grands et petits électeurs vous amènent des amis, le succès de vos démarches vous crée des ennemis parmi les jaloux ou les dépossédés. Le remaniement des fonctionnaires a le grand défaut de réjouir les remplaçants mais de révolter les remplacés et M. Audiffred a remanié avec un ardeur peu commune. Il fallait être de ses amis pour mériter un emploi de cantonnier ou la faveur de tenir un bureau de tabac dans l'arrondissement de Roanne. Malheureusement les cantonniers et les buralistes ne suffisent pas pour élire un député. Et quand ils suffiraient cela n'empêcherait que de tels moyens soient immoraux.

Ce qui est vrai pour M. Audiffred est vrai pour tous les députés. Aussi ai-je de la peine à croire que le scrutin uninominal soit le remède à la boulangéomanie. Avec lui l'ami de Paulus aura plus de facilité à jouer les Rominagrobis et j'ai grand-peur que les électeurs ruraux soient moins avisés que les rats de fable.

Quand il ne seront pas absolument sûrs du succès, MM. les réactionnaires, qui rêvent le gâchis à défaut de la réalisation de leurs

espérances, iront au scrutin, muets, avec le nom de Boulange ou celui d'un de ses compères dans la main. Que cela se produise dans 60 ou 80 circonscriptions et la Chambre qui viendra sera plus impuissante sinon plus malaisée que celle qui s'en va. Voilà ce qu'il faut craindre.

Le scrutin de liste serait, je crois, moins dangereux à ce point de vue. Il existe peu ou pas de départements où une liste de boulangistes ait chance de passer tout entière; il faudrait qu'au premier ou tout au moins au second tour le parti soi-disant national nous apprenne s'il veut marcher avec les républicains ou avec les réactionnaires. Il n'hésiterait pas à se prononcer pour les seconds et c'en serait fini une bonne fois avec cette fumisterie qui a déjà trop duré pour notre réputation de peuple spirituel.

Voilà mon sentiment qui est celui de tous mes amis de l'Extrême-Gauche. Cependant, si la majorité est bien décidée à essayer du scrutin uninominal, si le ministre n'a fait, en élaborant son projet de loi, que suivre un courant qui l'aurait renversé s'il avait voulu le remonter, je m'incline.

À la veille de l'Exposition Universelle, à la veille peut-être des élections législatives, une crise ministérielle serait plus à craindre encore que cette substitution d'un scrutin à l'autre. Il s'agit seulement de savoir se servir de ce qu'on nous donnera.

Que les électeurs, qui auront à voter sur un seul nom ou sur toute une liste, se pénètrent bien de cette idée: le salut de la République, celui de la France dépendent des élections de demain. Une Chambre impuissante anémierait tout à fait un régime qui convient seul aux classes laborieuses. Pour que les travaux de la prochaine législature soient féconds il faut, quoiqu'en disent tous les Challemeil-Lacour du monde, que le parti avancé soit en majorité au Parlement comme il l'est dans le pays.

Aimé FONROBERT.

LA POUDRE ET LE FUSIL LEBEL

Dans un discours qu'il a prononcé récemment à Epinal, M. Laguerre a fausement attribué à M. Boulanger l'honneur d'avoir doté la France du fusil Lebel.

Tous les militaires savent à quoi s'en tenir à cet égard; et ces derniers jours encore, une publication spéciale, *Samedi-Revue* contenait une étude (attribuée à l'un de nos officiers généraux) dont nous détachons le passage suivant, qui pourra édifier nos lecteurs sur les mérites usurpés du général Boulanger:

La question de la réduction du calibre était à l'étude depuis plusieurs années en France et grâce au travail de la commission des armes portatives de Satory, nous possédions dès 1884 non pas un, mais dix, mais vingt excellents systèmes de fusil à répétition du calibre de 8 millimètres. On s'est, en fin de compte, arrêté à un modèle qui est le résultat de la collaboration d'une douzaine d'officiers et qu'on a choisi entre les divers concurrents parce qu'il fallait bien se décider! Trouver l'arme était un jeu, la grosse difficulté consistait à trouver la cartouche. Le projet trop considérable en raison de l'exiguïté du calibre. Quelle substance devait-on lui substituer? Tant que cette substance nouvelle n'était pas déterminée, on ne pouvait aller plus loin; le jour où elle le serait, on pourrait se lancer dans la fabrication du fusil.

Un ingénieur très distingué des poudres et salpêtres, M. Vieille, a eu l'heureuse fortune de résoudre le problème; il a trouvé une poudre ne produisant ni enroulement ni fumée, et fatiguant l'arme le moins possible. C'est à lui que revient en somme tout l'honneur d'avoir rendu possible la mise en service du nouveau fusil. Mais, ô bizarrerie de la faveur populaire, personne ne connaît le nom de ce savant; on ne parle que du fusil Lebel et on en fait un instrument de propagande boulangiste.

Un peu plus loin, l'auteur montre avec quelle désinvolture le général Boulanger s'attribuait les mérites d'autrui.

On avait donné à M. Vieille la satisfaction bien justifiée de dénommer poudre V la substance explosive qu'il avait découverte. Ce n'était pas l'affaire de la vanité du général. Au lieu de rendre hommage à l'inventeur modeste, ne devait-on pas consacrer le souvenir de celui qui tenait à cette époque le portefeuille de la guerre. On changea donc l'appellation primitive, et c'est ainsi que nous avons la poudre B.

Ces renseignements sont concluants. Il est bon, pour bien comprendre l'abus dont M. Boulanger s'est rendu coupable au détriment de M. Vieille, de rappeler que toutes nos poudres de guerre sont désignées par une initiale, rappelant soit leur nature, soit leur emploi, soit leur origine ou le nom de leur inventeur.

M. Boulanger a donc, au mépris de la probité la plus élémentaire, donné son nom à la poudre inventée par M. Vieille. Après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner s'il croit être pour quelque chose dans le fusil Lebel, inventé en 1884, et adopté définitivement sous le ministère du général Campanon.

AU SÉNAT

Quand je vais au Sénat, j'y retrouve de vénérables débris de la vieille Assemblée de Versailles, des masques reconnaissables encore, quoique vieillis et qui errent paisiblement comme dans une asile. Je les salue du regard et presque avec reconnaissance. On est toujours flatté de tout spectacle qui nous rejouit.

Mais le Sénat ne m'avait jamais donné la scène à laquelle j'ai assisté mardi. Quel quiproquo!

Autour de la tribune, sur les fauteuils, j'ai reconnu tout le personnel que je vis pendant cette séance historique du 23 mai 1873, où M. le duc de Broglie exprimait académiquement les alarmes du centre droit devant le nouveau cabinet que M. Thiers venait de former. Vous souvenez-vous de ce discours Monsieur Challemeil-Lacour? Sur le banc du ministère figurait M. Casimir-Perier avec un triple menton à la papa. Il était encadré de M. Dufaure et de M. Waddington.

Au second plan on remarquait avec effroi le visage inquiétant de M. Bérenger, actuellement sénateur à demi-dissident. Dans ces temps fabuleux on croyait qu'un pareil cabinet ne pouvait être présidé que par la bête de l'Apocalypse. Le duc monta à la tribune au nom de trois cent collègues pour livrer un combat suprême. Comme « péril social » M. Casimir-Perier n'était guère présentable. Et personne n'eut osé dire que M. Dufaure était capable de « troubler les intérêts » Mais le duc ne doutait de rien. Il s'était chargé de ce *pensum* de rhétoriciens et pendant deux bonnes heures, il démontra, avec une foule de traits apprêtés, que M. Thiers menait la France aux abîmes. Puis passant de la théorie aux exemples, il choisit sur les bancs de la gauche quelques spécimens de « péril social » un peu plus authentiques que M. Casimir-Perier. Il cita quelques phrases de M. Ranc, de M. Gambetta, de M. Louis Blanc, de M. Naquet. Je crois qu'il en cita quelques-unes de vous-même, monsieur Challemeil-Lacour. Et à chaque citation, le duc ajoutait: péril social « doc- »

teurs du radicalisme ». Ce discours, auquel l'appoint des amis de M. Target donna une importance décisive, se termina par un appel à une politique « résolument conservatrice ». Et le lendemain la France se retrouva en face du pouvoir personnel, incarné dans le maréchal de Mac-Mahon.

Le Sénat actuel ressemble si bien à cette vieille Assemblée de Versailles, qu'hier, si je n'avais eu les yeux ouverts, si je ne vous avais vu, M. Challemeil-Lacour, à la tribune, j'aurais juré que j'assistais à une reprise de la séance du 23 mai 1873. Tout le monde y était, il n'y manquait que le duc, ce n'est pas un regret que j'exprime. Votre talent vaut mieux que le sien. Il est ferme, sobre, sévère. La phrase est impeccable, et l'on peut dire qu'hier vous vous êtes surpassé. L'isolement n'a point nu à votre éloquence; il semble au contraire y avoir ajouté un peu plus d'ampleur et de sombre colère. Vous avez atteint la forme parfaite de votre art qui était très grand. Mais, pardonnez-moi, vous nous avez refait le discours de M. de Broglie, au 23 mai. M. Buffet s'en est senti tout réchauffé et c'était visiblement chez lui une joie posthume dont ses proches vous auront quelque gratitude.

Ce vieux « péril social » qui a servi contre vous, vous l'avez adapté à la mode nouvelle et vous l'avez présenté au Sénat qui n'avait pas de peine à le reconnaître, sous le nom plus moderne de « esprit radical ».

C'est lui qui est cause de tout le mal. Et quel mal! Ah! monsieur le sénateur, quelle faute avez-vous donc à expier, pour que vous vous couvriez ainsi la tête de cendres? Et qui donc vous a ainsi donné mandat de demander pardon au nom de tous? J'ai connu autrefois, dans cette Assemblée nationale, un Challemeil-Lacour qui fut une des gloires de la tribune française. Je me souviens que nul ne fut plus éloquent, plus intrépide, plus ferme pour revendiquer devant l'épiscopat, représenté par M. Dupanloup, les droits de l'État en matière d'enseignement supérieur. Et personne ne s'y trompait. Tout le monde savait qu'il s'agissait de défendre l'affranchissement de la pensée. Qu'y a-t-il de commun entre ce Challemeil-Lacour et celui, qui hier, est venu incliner son front de philosophe devant la loi grossière des bédoux

et demander pardon aux Eglises des écoles que la République a érigées en face d'elles? Certes le talent est resté aussi vigoureux, aussi vivace. La voix est restée aigre et hauchée. C'est l'âme hélas qui a vieilli.

Mais, l'appel à la droite n'en est pas moins direct, ni moins net. La conclusion de M. Challemeil-Lacour c'était qu'il fallait changer tout de suite de ministère, présenter au pays des hommes représentant par leur nom des idées... comment dirai-je?... Je dirai comme M. de Broglie, des idées « résolument conservatrices », inaugurer une nouvelle politique que l'orateur a eu, d'ailleurs, quelque peine à définir, puisqu'il s'est contenté de parler de « l'application des lois ». Voyons, vraiment, M. Challemeil, l'application des lois est-ce une politique? C'est le langage que l'on tenait du temps de M. de Goulard, pour cacher autre chose. Avec un talent si vert, combien vous êtes devenu vieux? Mais, vénérable sénateur, toute votre thèse, toute votre métaphysique, tout cela est percé à jour. De grâce, regardez donc à droite; voyez donc M. Buffet qui ne se lasse pas d'applaudir. Il ne s'y trompe pas, lui. Vous l'avez rejoué de quinze ans.

Un comble! Ce discours était admirable de forme, c'est vrai. On le beaucoup applaudi. Mais savez-vous ce que proposait M. Léon Say, le monsieur qui demande qu'on mesure exactement à chaque enfant dans les écoles son « cube d'air »? L'affichage! L'affichage immédiat! Vous savez quelles souffrances M. Léon Say a endurées pour la République! Vous savez quel vieux culte il professe pour le caractère conciliant et aimable de M. Challemeil-Lacour. Hier, le vieux cœur de cet économiste éclatait en sanglots, l'affichage! l'affichage tout de suite!

Quoi! disent M. Gide et M. Garan de Balsan, sans entendre le président du Conseil?

Tout de suite, s'écrie le sénateur enthousiaste et généreux en agitant ses petits bras. Il n'y a pas une minute à perdre. Il faut que la France apprenne de M. Challemeil-Lacour lui-même que la République a été la plus néfaste des gouvernements.

Pauvre Challemeil! Cependant, comme il y a loin de la coupe aux lèvres, et de l'urne aux bulletins, le Sénat a eu le temps de réfléchir. Il n'a pas voulu commettre une telle impertinence et les votants ne se sont pas trouvés en nombre suffisant. Le scrutin est à recommencer. Que la nuit éclaire ceux qui ont fait une telle proposition.

Un tel morceau entier, longuement préparé, apprêté, prémédité, ne pouvait attendre une réponse née de l'improvisation. Or, il parait que tous ces péchés dont M. Challemeil s'accuse, n'ont éveillé en lui les remords que depuis qu'il y a un ministère radical. L'ancien préfet de Lyon, qu'interrogeaient obstinément en lui demandant « la pièce! la pièce! » nous a donné sa définition de « l'esprit radical ». L'esprit radical, c'est la « surenchère des programmes ». On nous a magistralement démontré que les candidats versent à pleine coupe « le vin des promesses ». On reconnaît l'homme nourri de ses auteurs. Il y a dans la République de Platon certain Livre qui traite du passage de l'état démocratique à la dictature. Il y est parlé des « imprudents échansons » qui versent également à coupes pleines le même vin pernicieux. M. Barthélemy Saint-Hilaire qui a reconnu le passage traduit presque littéralement, a applaudi.

C'était Aristote saillant Platon. Mais toute cette dotte cabale, bourrée de citations savantes, en veut surtout au ministère Floquet, cause de tout le mal.

Inutile de dire quel plaisir de dilettante M. Challemeil-Lacour s'est donné à assaonner le chef du cabinet actuel des plus mordantes épigrammes. Je ne suis même pas sûr qu'à certain moment il ne lui ait destiné la délicate épithète de « niais ». Certes, M. Challemeil ne l'accuse pas d'être l'auteur du déficit. M. Challemeil qui fut un des principaux coupables dans l'affaire du Tonkin, averse négligemment qu'il y a des choses inattendues, qui dépassent toute « prévision humaine ». Il a voulu parler sans doute de la Chine que lui, Challemeil-Lacour, ministre des affaires étrangères, aurait signalée comme « quantité négligeable », erreur qui nous a coûté que trois ou quatre cent millions. Cependant avec une géographie un peu bien faite, les « prévisions humaines » auraient pu éviter une si grossière et si coûteuse erreur...

Mais je n'insiste pas. Ce n'est qu'un procès de tendance que faisait hier M. Challemeil. Commencé par un acte de pénitence, comme le lui dira tout à l'heure M. Floquet, ce procès finira par un stupéfiant appel à la droite qui applaudira de toutes ses mains. Je sais bien

que M. Challemeil colore cette défection de quelques véhémentes et heureuses apostrophes contre l'idée césarienne renaissante. Nous sommes tous d'accord sur ce point, et l'on se fait applaudir à bon marché en rappelant toutes les luttes que ce pays a soutenues à travers les orages pour conquérir sa liberté.

Peut-être M. Floquet aurait-il pu demander quelques heures de répi. Il a préféré répondre brièvement, tout de suite. Il a résumé les deux traits principaux du réquisitoire que le Sénat venait d'entendre: acte de pénitence au nom de la République, appel à la droite. M. Floquet a riposté par un argument *ad hominem*: Monsieur, qu'avez-vous fait pendant dix ans, pour prendre le droit de parler ainsi? Il n'y a que Cassandre qui ait le droit de se plaindre après avoir fatigué sa patrie de ses conseils dédaignés.

Le coup portait droit. M. Floquet a cru devoir s'excuser d'avoir assumé la responsabilité du pouvoir. Il n'avait pas besoin de cette excuse; c'est son honneur. Il a fourni quelques explications sur l'attitude du gouvernement dans la question du mode électoral. Les lecteurs savent ce que nous pensons de cette détermination prise par le gouvernement. Nous la considérons comme une faute. Elle a déjà subi les railleries de M. Challemeil-Lacour.

Je ne parle pas d'un discours de M. Léon Say, qui voulait profiter de la tribune encore chaude. Quand il en est descendu, la tribune était gelée.

M. Tolain a apporté quelques paroles vraiment politiques. L'heure n'est pas de demander aux républicains qui gouvernent s'ils sont modérés ou radicaux. Il faut leur demander s'ils sont suffisamment armés pour conjurer le péril commun.

M. Floquet a répondu que le gouvernement se sentait assez fort avec les lois existantes. Mais s'il était démontré que ces lois sont insuffisantes, le gouvernement n'hésiterait pas à demander aux Chambres des armes nouvelles.

J'oubliais de dire que tout ceci, c'est la discussion générale du budget de 1889. Vous en seriez-vous douté?

EDOUARD DURRANC.

ÇA ET LA

Une des plus importantes personnalités du parti bonapartiste, M. Guyon, directeur de la *Patrie*, vient de marier sa fille.

La cérémonie, dont la presse réactionnaire fait un long récit, a eu lieu en présence d'une assistance composée de tous les chefs impérialistes. Malgré cela, nous ne nous occupons pas de cette fête d'ordre essentiellement privé, si nous ne trouvons dans les journaux boulangistes cette note:

Parmi les personnes qui se sont excusées auprès de M. et M^{me} Guyon de ne pouvoir assister à la cérémonie, se trouve le général Boulanger, retenu ailleurs hier matin. Le général regrette ce fâcheux contre-temps.

Il est assez curieux de constater les relations de plus en plus intimes qui s'établissent entre M. Boulanger et les principaux d'entre les adversaires de la République. Certes, nous ne voulons pas contester à l'ex-général le droit d'avoir des amis dans tous les camps, mais il nous est bien permis de remarquer que, pour un républicain, il compte beaucoup d'amis parmi les ennemis de la République, et qu'on lui en voit bien peu parmi ses défenseurs.

Ses fréquentations quotidiennes avec la fleur du parti réactionnaire ne sont pas de nature à faire oublier les lettres au duc d'Aumale, ni le temps où, simple colonel, il recevait régulièrement à sa table l'évêque de Belley.

Ceux des organes boulangistes qui continuent, malgré l'évidence, à se prétendre républicains, félicitent très fort les électeurs de la Charente-Inférieure qui patronent la candidature de M. Duport pour remplacer le général Boulanger, lequel a opté pour le Nord.

Il prétendent que M. Duport a été désigné aux suffrages par les comités « républicains » révisionnistes.

Or, la vérité vraie, et non la vérité boulangiste, c'est que M. Duport, bonapartiste militant, est patronné par le baron Eschassériaux, par M. Jolibois et par son collègue M. Roy de Loulay, dont les opinions politiques sont connues de tous. Bonapartiste, M. Duport est acclamé par les bonapartistes, c'est dans l'ordre. D'ailleurs, en Charente-Inférieure, comme dans la Somme, le pacte, dont paraissent dimanche à Amiens l'amiral Dompierre-d'Hormoy et le comte d'Estournel, tient toujours.

Il a été convenu, entre le général Boulanger et les réactionnaires, qu'on le laisserait passer au premier tour et qu'ensuite

après l'option, les monarchistes auraient leur candidat, dans la Somme un royaliste, le général de Montaudou, et dans la Charente-Inférieure, où les bonapartistes sont les plus nombreux, l'impérialiste M. Duport.

Ce n'était pas sans motifs que M. Arthur Meyer, le rédacteur en chef du *Gaulois*, disait aux réactionnaires: « N'avez aucune crainte, votez pour Boulanger. Il prépare la brèche ou vous passerez. Il fait le lit où vous coucherez. »

Après cela, M. le sénateur Naquet dira peut-être qu'il a rallié à la République MM. Eschassériaux, Jolibois et Roy de Loulay, et qu'il est fier de ses conquêtes.

Un rédacteur du *Figaro* est allé interviewé M. de Lesseps à propos du Panama. Il a raconté sa conversation avec le grand Français dans l'organe du grand et du demi monde et il paraîtrait qu'au moment de sortir il aurait entendu un des nombreux petits de Lesseps crier: Vive Boulanger! C'est ce cri qui a inspiré à Gavroche l'humouristique dialogue suivant:

Le Reporter. — C'est bien à M. de Lesseps junior que j'ai l'honneur de parler?

Le petit de Lesseps. — Oui, monsieur.

Le Reporter. — J'ai lu dans le *Figaro* que devant un rédacteur qui était venu interviewer monsieur votre père, vous avez poussé le cri de: Vive Boulanger! Le fait est-il exact?

Le petit de Lesseps. — Oui, monsieur.

Le Reporter. — C'est la première fois, je crois, que ce cri, assez à la mode, est poussé par une personne d'un âge aussi tendre. Quelqu'un vous avait-il fait la leçon?

Le petit de Lesseps. — Oui, monsieur.

Le Reporter. — C'est admirable!... Ne mettez donc pas votre doigt dans votre nez et veuillez encore me répondre. Vous étudiez donc la politique?

Le petit de Lesseps. — Non, monsieur.

Le Reporter. — Pourtant, vous avez bien quelques notions vagues de ce qui se passe dans votre pays. Voyons, selon vous, qui est le Président de la République?

Le petit de Lesseps. — C'est Polichinelle.

Le Reporter. — Hum! hum!... Je vois qu'en effet vous n'êtes pas très au courant. Cependant, vous avez entendu parler de la dissolution?

Le petit de Lesseps. — Non, monsieur.

Le Reporter. — Et de la révision?

Le petit de Lesseps. — Oh! pour ça, oui! (répétant). Les quatre règles fondamentales de l'arithmétique, sont: l'addition, la soustraction, la multiplication et la révision.

Le Reporter. — Je n'insiste pas. Enfin vous n'êtes pas content du régime sous lequel nous vivons? Vous savez bien ce que c'est qu'un régime?

Le petit de Lesseps. — Oui, monsieur. C'est quelque chose avec quoi le sujet ne s'accorde jamais.

Le Reporter. — Cette fois, voilà une belle pensée politique. Bref, vous estimez qu'il faut changer l'ordre des choses établi et vous attendez avec impatience l'arrivée d'un personnage...

Le petit de Lesseps. — Oh! oui, monsieur.

Le Reporter. — Bravo! Et ce personnage, c'est...?

Le petit de Lesseps. — Le petit Noël.

Le Reporter. — Nous n'y sommes plus. Vous ne savez donc rien?

Le petit de Lesseps. — Si, je sais une belle fable (répétant):

La cigale ayant chanté tout l'été...

Le Reporter. — Inutile, je la connais. Voyons! ne tenez pas votre pouce et continuez à me répondre. Connaissez-vous M. Drouot?

Le petit de Lesseps. — Non, monsieur.

Le Reporter. — Avez-vous entendu Paulus?

Le petit de Lesseps. — Non, monsieur.

Le Reporter. — A ors, c'est inexplicable. Vous persistez néanmoins à dire que vous avez créé: « Vive Boulanger! »

Le petit de Lesseps. — Oui, monsieur.

Le Reporter. — Vous êtes donc boulangiste?... Ne pleurez pas... je ne vous ferai pas de mal... Racontez-moi seulement pourquoi vous êtes boulangiste.

Le petit de Lesseps. — J'ai pas.

Le Reporter. — Tous mes compliments, jeune homme. J'ai certes interviewé beaucoup de boulangistes dans ma vie... Eh bien! vous êtes le premier qui m'ait fait une réponse raisonnable.

République et Monarchie:

M. de Kérouhart posait dans le *Soléil* cette question au *Rappel*:

« Quels sont les défenseurs des droits du peuple, les monarchistes qui veulent laisser le peuple libre de choisir la forme de gouvernement qui lui convient, ou les républicains qui disent au peuple: Tu ne pourras avoir de gouvernement que celui qui nous convient à nous républicains, nous t'interdisons d'en choisir un autre? »

Voici la réponse de notre éminent confrère, M. A. Vaquerie:

Les monarchistes ne laissent pas le peuple libre de choisir la forme de gouvernement qui lui convient, car, si, comme ils le souhaitent, un plébiscite se prononçait pour la monarchie, ils regarderaient, de par l'hérédité monarchique le peuple comme déposé et à jamais de la liberté de changer la forme du gouvernement.

La liberté qu'ils accordent au peuple est la liberté d'abdiquer. La liberté que nous autres républicains nous reconnaissons au peuple est une liberté permanente et inaliénable, une liberté de demain comme d'aujourd'hui, une liberté de toujours, une liberté qui ne se suicide pas d'un vote.

Lettre sur l'Enseignement primaire

Nous empruntons au Stéphanois l'intéressante lettre qui suit :

On parle souvent de l'ignorance du peuple, travaille-t-on sérieusement à la combattre ? Nous en doutons. Il est vrai qu'on instruit les enfants qui seront les hommes et les femmes de l'avenir, mais on pense peu aux hommes et aux femmes du présent.

N'avons-nous pas, dira-t-on, des musées magnifiques, des collections scientifiques très complètes, des bibliothèques très riches ? C'est vrai, tout cela existe, mais dans les grandes villes, pour un public déjà instruit et d'ailleurs assez restreint par rapport à la population totale.

Et les habitants de petites villes, de quel- les bibliothèques jouissent-ils ? Ils n'ont aucun moyen d'augmenter la somme des connaissances qu'ils ont acquises à l'école primaire, ni même d'entretenir ces connaissances élémentaires.

Ne peut-on rien faire pour eux. Si. Et pour cela on nous permettra de soumettre une idée qui n'est pas nôtre, et qui remonte à la grande Révolution. Il faut reconnaître que souvent, quand nous voulons apporter une amélioration dans nos lois ou dans notre administration, nous nous inspirons des hommes de la Convention.

Eh bien ! voici ce que demandait Condorcet dans un projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique :

« Tous les dimanches, l'instituteur donnera une instruction publique à laquelle assisteront les citoyens de tout âge et surtout les jeunes gens qui n'ont pas encore prêté le serment civique.

« Ces instructions auront pour objet :

« 1° De rappeler les connaissances acquises dans les écoles ;

« 2° De développer les principes de la morale et du droit naturel ;

« 3° D'enseigner la constitution et les lois dont la connaissance est nécessaire à tous les citoyens, et en particulier, à celles qui seront utiles aux jurés, juges de paix, officiers municipaux ; d'annoncer et d'expliquer les lois nouvelles qu'il leur est important de connaître ;

« 4° De donner des connaissances sur la culture et les arts, d'après les nouvelles découvertes. » (Titre II, Ecoles primaires, article 7).

Aujourd'hui, comme il y a un siècle, au moment où écrivait Condorcet, que de personnes auraient besoin de ces conférences pour développer chez elles « les principes de la morale et du droit naturel » pour ne pas ignorer « les lois nouvelles qu'il leur est important de connaître ! »

Il y a là une idée féconde que l'on pourrait reprendre et appliquer. Nous savons bien que l'on fera à cette proposition beaucoup d'objections. Et d'abord ces conférences rapportent-elles tous les fruits que l'on en attend ? Laissons Condorcet répondre lui-même à cette première objection.

« Les conférences hebdomadaires, nous dit-il dans le rapport joint au projet de décret, ne doivent pas être regardées comme un faible moyen d'instruction. Quarante ou cinquante leçons par année peuvent renfermer une grande étendue de connaissances, dont les plus importantes, répétées chaque année, d'autres tous les deux ans, finiront par être entièrement comprises, retenues pour ne pouvoir plus être oubliées. En même temps, une autre portion de cet enseignement se renouvellera continuellement, parce qu'elle aura pour objet, soit des procédés nouveaux d'agriculture, ou d'arts mécaniques, des observations, des remarques nouvelles, soit l'exposition des lois générales à mesure quelles seront promulguées, le développement des opérations du gouvernement lorsqu'elles seront d'un intérêt universel. Elle soutiendra la curiosité, augmentera l'intérêt de ces leçons, entretiendra l'esprit public et le goût de l'occupation. »

« L'homme des campagnes, dit-il encore, l'artisan des villes, ne désignera point des connaissances dont il aura une fois connu les avantages par son expérience ou celle de ses voisins. Si la seule curiosité l'attire d'abord, bientôt l'intérêt le retiendra. »

Mais pourquoi vouloir réfuter à l'avance toutes les objections ? Que l'on essaye et l'on verra qu'il n'y aura pas que les grandes personnes qui en profiteront. Les enfants de l'école bénéficieront aussi de cette institution.

Cette question sera du reste l'objet d'un de nos prochains articles.

A. SURAM.

HOMMES & CHOSES

PLUTOT LA MORT

Il faut renoncer à analyser les causes déterminantes du suicide. Elles sont aussi variées que les tempéraments et les caractères, et tel motif amènera un homme à se brûler la cervelle, qui fera tout au plus pous- ser à un autre un sourire de déception.

Ainsi, voici un brave homme du département des Bouches-du-Rhône qui vivait heureux et tranquille. Tout à coup, il reçoit une nouvelle. Les siens le voient paître et s'aban- donner peu à peu à un morne désespoir. Chaque jour le trouve plus défilé et plus désolé. Enfin, un beau matin, il se décide à « se périr » et brûle, en même temps que sa propre cervelle, la politesse à la justice de son pays.

Qu'est-il advenu ? Rien, moins que rien, ma foi ! Il est simplement tombé au sort comme juré.

Notez que cet événement, considéré comme un affreux malheur par ce descendant des Phocéens antiques, est, au contraire, envié

par certains autres au point de leur faire commettre les actions les plus blâmables.

Il y a, dans je ne sais plus quelle comédie de Labiche, un bourgeois pacifique qui bon- dit de joie à l'annonce de cette anabase. Juré ! C'est admirable ! La justice daigne s'adjointre comme auxiliaire cet ancien charcutier retiré après fortune. Le bonhomme ne se sent plus d'allégresse. Il vient au Palais tous les jours, en attendant l'ouverture de la session dont il fait partie. Il cause avec le garçon d'audience, il essaie de s'immiscer dans l'intimité des huissiers, il salue jusqu'à terre M. le président des assises. Il est tout péné- tré de l'importance de son rôle et finit par considérer comme dus les éloges de l'avocat peleteur exaltant l'intelligence, la conscience et l'impartialité des douze « citoyens investis d'une magistrature temporaire » qui tien- dent dans leurs mains le sort de son client.

Celui-là est de fréquente rencontre. N'essayez jamais devant lui la moindre attaque à l'institution du jury : vous le feriez sortir de ses gonds ; c'est un gobeur, il croit que c'est arrivé ; et pour peu que vous l'en pressiez, il se mettra incontinent à écrire ses mémoires.

Il faut croire que le pauvre homme qui a préféré la mort à son inoffensif mandat était bête sur un tout autre modèle. Sa responsabilité l'épouvantait. Il a frémé à l'idée que la liberté, la vie peut-être, de ses semblables allaient dépendre de son vote, et il a quitté la vie à l'anglaise, sans bruit, sans tapage, comme ces convives timorés qui s'esquivent, au dessert, dans la crainte qu'on ne leur demande leur avis sur le talent de pianiste de la maîtresse de la maison.

Eh bien ! l'avouerez-vous ? Bien loin de le railler, ce lamentable suicide, je le plains de toute mon âme, et pour un peu je l'admire- rais.

Que disais-je, tout à l'heure, que le juré de Labiche prenait son rôle au sérieux ? Celui-là a été bien plus sérieux encore, il a été jus- qu'au tragique, semblable à ces jeunes pré- trés de Cybèle, qui mouraient de terreur et d'amour avant même d'être initiés aux mys- tères de la déesse.

Il s'est souvent que l'homme est faillible, qu'une erreur est possible, que des innocents ont été condamnés et peuvent être condam- nés encore ; et, pour finir cette alternative terrible, pour ne point trahir, selon le ser- ment d'usage, ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse, il s'est lui- même et sans appel condamné.

N'est-ce pas qu'il y a une pointe d'héroïsme dans l'acte de ce fervent ? Nous nous extasions volontiers devant le capitaine qui s'engloutit avec son navire plutôt que de se rendre, et devant le soldat qui fait sauter, plutôt que d'en remettre « les clefs à l'en- nemi, la citadelle confiée à sa garde. Réser- vons une part de notre admiration et de no- tre enthousiasme pour ce fanatique de l'ab- solute équité.

Il a entendu dire, celui-là, que des hom- mes avaient été envoyés au bagne et même à l'échafaud pour des crimes qu'ils n'avaient pas commis. Il lui a semblé que le fantôme des condamnés innocents se dresserait der- rière son banc de juré, comme le spectre de Banquo à la table de Macbeth.

Ses amis déclarent déjà sans doute qu'il n'é- tait qu'un imbécile, et son compatriote Tar- tarin, qui va étudier chez son notaire le Guide du Parfait juré dans l'espoir qu'il sera désigné quelque jour, n'a pu s'empêcher de hausser les épaules en apprenant cet invi- semblable suicide.

Quant à moi, je l'avoue humblement, je ne puis me défendre, en songeant à cela, d'un double sentiment de respect et de terreur.

De respect, parce qu'ils ne sont pas déjà si communs, les exemples de ceux qui meurent pour leur opinion, et que le ridicule apparent du motif rend à mes yeux l'acte ac- compli plus grand encore.

De terreur, parce que cette facilité à se réfugier dans la mort pour éviter de donner son avis, m'apparaît comme en symptôme d'irréparable désenchantement.

C'est seulement à l'apogée des grandes époques et aux heures de décadence que se produit cette insouciance de la vie. Seulement, dans le premier cas, l'homme n'accepte la mort qu'autant qu'il la croit utile à son pays ou aux siens ; dans le second, il la re- cherche, il s'empare du plus futile prétexte pour déguiser son réel mobile.

Les hommes de la Révolution sont morts le sourire aux lèvres, l'enthousiasme au cœur. Ils accomplissaient un sacrifice. Ceux d'aujourd'hui, comme les Grecs du Bas-Empire ou les sujets blessés du Grand-Seigneur, se débarrassent d'un fardeau.

Et je juré, entendre des témoins, subir les réquisitoires et les plaidoiries, délibérer, se faire une conviction, émettre un vote.

Plutôt la mort !

GEORGES LEFÈVRE.

LA GRÈVE

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons écrit sur ce sujet depuis quinze jours, sinon qu'en face de la résistance opiniâtre des patrons les grévistes doivent s'armer plus que jamais de courage.

Nous faisons appel à toutes les générosités pour aider ces pauvres gens dans leurs justes revendications.

Voici les renseignements qui nous sont arrivés cette semaine :

LA RÉUNION DE DIMANCHE À THIZY On peut évaluer à 3,000 les personnes assis- tant à la réunion de dimanche dernier.

La séance a été ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence du citoyen Duroussat. Le citoyen Lachaze a été élu secrétaire. Assesseurs : les citoyens Denis et Chintre.

Le citoyen Vaughan, du Petit Lyonnais, a félicité les grévistes de leur attitude énergique et les a engagés à persévérer dans leurs justes ré- clamations. Fort heureusement il a omis de parler de Boulanger. C'était à craindre.

Le citoyen Lardet a blâmé ensuite la conduite de certains garçons et de plusieurs employés qui se font les plats valets du patron.

Sur la proposition du citoyen Président, des remerciements ont été votés à la population roannaise pour la preuve de solidarité qu'elle a donnée à ses frères de Thizy, Montagny et Saint-Vincent.

Une quête faite à la sortie a produit 146 fr. La séance a été levée à 4 heures 1/2.

Les délégués grévistes ont envoyé la communication suivante :

La situation est toujours la même. Nous avons eu une entrevue avec tous les patrons de Thizy que nous avions convoqués, ainsi que MM. De-

voux, de Saint-Vincent, et Déchelette, de Mon- tagny.

Quant à ce dernier, il a reçu notre délégué envoyé auprès de lui de la manière suivante :

Lorsque notre délégué a présenté la lettre à M. Déchelette, ce dernier lui a répondu que si ces mesallées de Thizy étaient malades, qu'ils se soignent, car lui se pourrait bien et il ne se dérangeant pas pour parlementer avec eux. Et arrivé dans la cour, notre délégué s'est vu ar- rêté par deux gendarmes de Perreux, qui lui ont dit de les suivre.

Est-ce hasard, ou bien est-ce abus de pouvoir ! Nous n'en savons rien ; mais, dans tous les cas, nous croyons que le seigneur de Montagny n'est pas étranger à cette affaire, et nous pouvons lui dire qu'il garde les gendarmes pour lui, car il en a plus besoin que nous.

L'entrevue qui a eu lieu avec les patrons n'a rien changé à la situation ; mais ils ont com- mencé à faire quelques petites concessions.

A l'instant, nous recevons la somme de 2,200 francs.

Nous remercions sincèrement ces généreux donateurs, qui nous soutiennent si grandement.

La délégation générale.

On nous écrit de Montagny :

A la conférence qui a eu lieu à Montagny, et à laquelle assistaient des délégués de Thizy, ces derniers ont fait connaître la situation de la grève dans cette dernière ville. D'après leur rapport, quelques patrons commencent à se rendre à la raison, et nous espérons que d'ici peu tout ira bien.

Nécessaire à la conférence, les délégués ont invité les intéressés à se présenter, tous les jours, de huit à sept heures du soir chez M. Louis Cha- zal, délégué, où se trouve le bureau des délégués de la grève de Montagny. Des secours se- ront distribués aux ouvriers et ouvrières. Que ceux-ci ne se découragent pas.

Une conférence privée aura lieu samedi, à deux heures chez M. Chazal.

Voici le tarif élaboré par la Commis- sion Ouvrière Roannaise, tarif qui a été soumi à l'Union des Fabricants :

Dans toutes les Usines un *Bouveau métrique* sera mis en disposition de l'Ouvrier pour la vérification du métrage.

L'Ouvrier n'aura pas à le demander ; il sera obligatoire pour tous les Ouvriers qui en auront la liberté pleine et entière.

Tous les Articles seront payés au mètre, suivant la largeur de l'étoffe et non d'après la lar- gueur du métier, sauf les conditions suivantes :

Tout Article ayant moins de 0m80 sera payé comme 3/4.

Tout Article ayant de 0m90 à 1m sera payé comme 7/8.

Tout Article ayant de 1m à 1m30 sera payé comme 4/4.

Tout Article ayant de 1m30 à 1m40 sera payé comme 5/4.

Le 3/4 fait sur métier de 7/8 sera payé 0,01 centime en plus.

Le 3/4 fait sur métier de 4/4 sera payé 0,02 centimes en plus.

Le 7/8 fait sur métier de 5/4 sera payé 0,02 centimes en plus.

Le 4/4 fait sur métier de 5/4 sera payé 0,01 centime en plus.

TARIF GÉNÉRAL

5/4. — Largeur 1m40 de large.

Premier Choix, 33, 34, 35, 36 passées, fr. rayures et carreaux..... 0 17

Premier Choix, 4x1, fils doubles..... 0 22

Premier Choix, croisés, de 32 à 37 passées..... 0 18

Premier Choix, croisés, 1 fil en dent, de 32 à 37 passées..... 0 19

Deuxième Choix, 28 à 30 fils chaîne, 31, 32, 33 passées, rayures et carreaux..... 0 16

Matelas, 25 à 27 passées..... 0 16

— 28 à 30 passées..... 0 17

Matelas ménage et autres gros Cotons comme les autres Matelas.

Zéphir, 27, 28, 29 passées..... 0 15

Articles pantalon, 24 passées, trame n° 8. 0 18

4/4. — Largeur 1m20.

Premier Choix, 33, 34, 35, 36 passées, fr. rayures et carreaux..... 0 14

Premier Choix, 4x1, fils doubles..... 0 18

Deuxième Choix, 28 à 30 fils chaîne, 31, 32, 33 passées, rayures et carreaux..... 0 13

Deuxième Choix, 28 et 30 fils chaîne, 28, 29, 30 passées, rayures et carreaux..... 0 12

Zéphir, 22, 23, 24 passées..... 0 11

7/8. — Largeur 1m.

Premier Choix, 33, 34, 35, 36 passées, fr. rayures et carreaux..... 0 12

Premier Choix, 4x1, fils doubles..... 0 15

— 2x1, fils doubles..... 0 16

SOUSCRIPTION

En faveur des grévistes de Thizy, Saint-Vincent et Montagny

Usine Sérol et Guiton (tisseurs)..... 36 90

Parent..... 3 50

Canneteuses et bobineuses..... 3 80

Gareur..... 8 00

Usine Guillaud..... 38 50

Usine Giraud..... 53 30

Usine Forest-Deschamps..... 146 35

Usine Gerbay-Vernay..... 28 60

Collecte faite par un groupe d'ouvriers (versé par Lachize, Brun et Tomassery)..... 152 60

Usine Bréhard (Tissage)..... 182 45

Personnel de l'Usine..... 37 15

Usine Grosse (premier versement)..... 54 95

Un groupe d'ouvriers de l'Usine Guery et Dupéray..... 42 50

Teinture Chatelet..... 14 40

Usine Michalon et Boutry..... 144 50

Usine Vindrier..... 142 40

Usine Raffin..... 89 50

Guillemin..... 5 20

Denis, caféier, faubourg Mulsant..... 1 20

Dumas, gareur..... 4 20

Rigolot, gareur..... 1 20

Rouet..... 1 20

Liste N° 41..... 8 25

Produit d'un assaut de chant organisé par Marceau, Mouton et Richard, au café Fayet, place Larocheite, faubourg Clermont..... 18 30

Excédant d'écho fait en famille, rue des Ecoles, versé par le citoyen X..... 2 20

Excédant d'écho, versé par le citoyen Goutorbe..... 4 10

Collecte faite à la sortie de l'Usine Chabrier..... 54 20

Collecte faite à la sortie de l'Usine Grenot..... 143 20

Recu à la Commission, des Chambres syndicales du Nord (16 déc. 1888) 2200 20

Souscriptions (à domicile)..... 374 15

Collecte faite à la sortie de la réunion tenue à Thizy (salle des Halles, le 9 décembre 1888)..... 117 50

Recu d'Amplepuis..... 95 15

Soirée Théâtrale du 15 décembre

Nous recevons la communication suivante :

La Commission d'organisation de la soirée théâtrale du 15 décembre regrette vivement de n'avoir pu faire afficher plus tôt cette soirée ; elle en a été empêchée par la représentation de la veille.

Cette Commission avait aussi demandé le concours de l'Harmonie Roannaise, mais cette Société n'a pu le prêter, à cause du peu de temps qu'il y avait entre la date de la demande et celle de la représentation.

Les recettes et dépenses s'élevèrent :

DÉPENSES

Droit d'auteur..... 36 40

Droit des pauvres..... 100 20

Frais de location..... 3 20

Droit de musique..... 47 50

Bouquets vendus dans la salle..... 31 80

Oranges..... 8 30

Cigares..... 2 45

Frais généraux..... 24 10

Total des dépenses..... 264 05

RECETTES

Entrées..... 270 20

Quête faite dans la salle..... 95 30

Total des recettes..... 365 50

Report des dépenses..... 264 05

Reste net pour les grévistes..... 101 25

La Commission d'organisation remercie la Société dramatique du bienveillant concours qu'elle a bien voulu prêter à cette œuvre de charité, ainsi que toutes les personnes qui ont assisté à cette représentation.

Le Comité d'organisation, Rectification

Une précédente collecte faite à l'usine Chabrier a produit 51 fr. 25 au lieu de 48,60, somme que nous avons insérée par erreur.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROANNE

Le Conseil municipal s'est réuni, mercredi soir, sous la présidence de M. Auboyer, maire de Roanne.

Nous étions au grand complet. Ils s'at- tendent, comme le public venant nombreux, à une séance orageuse. Il n'en sera rien fort heureusement. Le pétard lancé par M. le Maire n'a pas trop fait enrager son premier adjoint et celui-ci aura, durant toute la séance, la sagesse de ne soulever aucune discussion irritante, pouvant empêcher l'étude des nombreux dossiers à l'ordre du jour.

On remarquera même que M. le Maire a seul fait preuve de mauvais caractère. Après avoir appris, à tout le département, dans un manifeste autographié, les divisions qui régnent au sein de la Municipalité, il a cherché à aggraver ces divisions par des pointes qui n'avaient rien de vant d'être mordantes.

En vieillissant M. Auboyer a oublié qu'il devait à un prince autoritaire d'avoir passé ses plus belles années et fait sa fortune sur le sol étranger. Il veut à son tour jouer les Césars — Césars municipaux s'entend — mais il a dû s'apercevoir que son Conseil n'était pas aussi malléable que le Parlement de 52. C'est avec le Conseil qu'il faut administrer et non pas en dehors de lui. Socialistes et Radicaux sont avant tout démocra- tes et il n'est pas un Conseiller, hormis MM. Auboyer et Guillemin, qui ne tiennent M. le Maire pour un simple vingt-septième de l'assemblée municipale. Les horreurs de l'exil ne devraient pas avoir fait oublier cela à notre premier magistrat.

Mais arrivons aux choses sérieuses, c'est-à-dire aux 29 dossiers sur lesquels le Conseil a été appelé à voter.

Dont, au début de la séance, M. RAOUL HENRY donne lecture du précédent procès-verbal qui est adopté sans observation.

M. le Maire fait part de la démission — officielle cette fois de M. Balouzet.

Par suite de cette démission, le Conseil se trouve réduit à 25 membres dont 24 vrai- ment actifs, car la douloureuse maladie de M. Fleuriat se prolonge.

M. CANCALON demande à M. le Maire la raison qui lui a fait écarter la question des égoûts de l'ordre du jour.

Les nombreux travaux de M. le Maire sont seuls cause de cette omission.

La Question des Vidanges

M. HENRY au nom de la Commission de voirie, déclare qu'il serait utile de faire droit à la demande de résiliation de traité formulée par M. Goutaland.

Il dit que cet industrie l payera 2.000 fr. à la Ville à titre d'indemnité et qu'un procès ne donnerait pas une solution moins désas- treuse.

M. Henry dit encore que la commission serait d'avis de mettre en adjudication l'enlèvement des boues et vidanges de la Ville sur le pied de 3.000 francs et de percevoir un droit de 0 fr. 75 cent, par mètre cube de matière enlevée dans les fossés appartenant aux particuliers.

Ces propositions sont adoptées ainsi que le cahier des charges rédigé à ce sujet.

Le personnel des Octrois

M. le MAIRE apprend au Conseil qu'un inspecteur départemental des octrois est

venu visiter les services de Roanne, qu'il a reconnu la haute compétence de M. Cajard, notre préposé en chef, le dévouement de tout son personnel, mais qu'il a déclaré que la création de quatre nouveaux bureaux serait nécessaire pour parer à la fraude.

M. le Maire a demandé alors un rapport à M. Cajard sur la question et ce rapport, ainsi qu'on va le voir, conclut autrement que M. l'inspecteur.

Voici le rapport de M. Cajard :

Monsieur le Maire,

En m'adressant en communication le rapport de M. Vaisseau, inspecteur des contributions indirectes du département de la Loire

seul est d'avis que les efforts de M. Rolland de Ravel ne valent pas plus de 1 0/0.

Les Promenades Populaire

M. LE MAIRE déclare qu'une erreur s'est répandue à Roanne qui aujourd'hui est presque générale. On croit que M. Populle a fait don à la Ville du terrain des Promenades et qu'il a mis pour condition à sa donation qu'on ne pourrait y percevoir des droits de stationnement ou autres. Cela n'est pas.

En conséquence M. LE MAIRE propose de faire droit à la réclamation de M. Flandre, fermier des places, qui voudrait percevoir aux Promenades les mêmes droits qu'il perçoit ailleurs.

M. Flandre a d'ailleurs cité un limonadier des Promenades devant le juge de paix pour faire consacrer des droits.

Dans ces conditions, le Conseil n'a pas à prendre parti.

Budget des Fabriques

Les fabriques des églises de Roanne ont fait parvenir à la municipalité l'état de leurs budgets pour qu'ils soient approuvés par le Conseil.

Sur l'avis de M. LE MAIRE, l'Assemblée déclare se désintéresser dans la question. Le Conseil ne peut se prononcer sur des états dans lesquels figurent des recettes et des dépenses qu'il ne peut vérifier.

Chemins de hallage autour du barrage

Au cours de la séance, M. AULAS a soulevé la question intéressante de ce chemin. Il a fait remarquer que le travail de ce chemin pourrait bien être commencé par les ouvriers incapables puisqu'il y a plus d'un mois que le Conseil en a voté l'exécution.

M. CANGALON fait remarquer que M. le Maire entre assez volontiers les questions qui lui déplaisent.

C'est à ce moment qu'un échange d'aménités a lieu entre notre premier magistrat et ses collègues.

M. LE MAIRE reproche à M. Lafont d'avoir gardé le dossier dans son bureau. Celui-ci répond qu'il a fait tenir ce dossier à M. Auboyer qui lui a renvoyé. D'ailleurs chacun sait, ajoute-t-il, que M. le Maire a toujours été opposé à l'exécution immédiate de ce travail.

M. LE MAIRE dit qu'en votant un projet sans crédits préalables on arriverait à approuver le travail d'un seul. Il demande le renvoi à la commission.

Cet enterrement de première classe n'aura pas lieu grâce à l'énergique attitude des socialistes et des véritables radicaux.

C'est d'abord M. BUTTY qui dit à M. le Maire qu'il fait assez de travail tout seul et sans contrôle.

L'honorable conseiller fait ensuite remarquer qu'il aurait à entreprendre le travail de suite un double avantage: d'abord on aiderait des malheureux et ensuite on trouverait sur les lieux tous les outils qui ont été achetés pour le dessouchage.

MM. BUTTY, AULAS et BESACIER font ensuite le tableau de la situation des ouvriers de Roanne depuis la fin des travaux de dessouchage. C'est à chaque instant qu'ils ont des demandes de la part de ceux pour qui la faim est la conséquence inévitable du manque de travail.

M. LE MAIRE a peur que la préfecture annule un vote par lequel on consacrerait une somme à ce chemin.

M. LAFONT fait remarquer l'inanité de cette crainte.

M. BUTTY: « M. le Maire, vous savez bien qu'il n'y a rien à craindre de ce côté. Vous n'êtes pas si ignorant que vous le voulez paraître. Je tiens à vous dire que vous ne ferez rien de nous sans flatter. Ce ne sont pas des mots qu'il nous faut, mais des actes. »

M. LE MAIRE: « Je demande la parole à M. Butty. »

M. BUTTY: « Je puis vous la faire attendre un peu, vous me l'avez refusée assez souvent. »

Enfin, M. LAFONT donne lecture du rapport de M. l'ingénieur qui conclut à une dépense de 17000 francs qu'on pourrait majorer de 4500 francs.

Puis, quand vient le moment de mettre la question aux voix, M. GUILLEMET déclare n'avoir rien vu. Il propose de voter 10000 fr. pour commencer et d'examiner ensuite ce qu'il y aura lieu de faire.

M. LE MAIRE se range à l'avis de son fidèle adjoint, M. LAFONT fait remarquer qu'en procédant ainsi on risque de faire annuler le vote ou tout au moins de faire apporter des retards à son exécution.

M. BUTTY déclare que M. Guillemet et M. le Maire pouvaient fort bien entendre la question. Lui, va à toutes les réunions des commissions auxquelles il appartient. Quand cela lui est tout à fait impossible, il adhère d'avance à ce que feront ses collègues.

La discussion est close sur cet incident, par le vote d'une somme de 45,000 francs pour l'exécution immédiate des travaux.

Voilà un morceau de pain pour les malheureux que le chômage plonge tous les jours dans la plus noire des misères! Ils ne le devront pas, cette fois, à M. le Maire ni à M. Guillemet.

La séance est levée à minuit et quart.

Au Théâtre de Roanne

Excellente représentation du Bossu, dimanche dernier pour les débuts de la troupe de drame.

M. Frespech plein de chaleur et de fougue dans le rôle de Lagardère ne mérite que des éloges.

une irrésistible coquetterie. A quand les charbonniers, Messieurs?

Faire effectuer le deuxième début d'une troupe d'opérette dans Mam'zelle Nitouche c'est là ce qui pourrait s'appeler le comble de l'habileté pour un directeur intelligent et M. de Tholozé n'eût eu garde d'y manquer. Il est en effet peu d'opérettes qui soient plus gais, plus alertes, plus remplies de situations comiques que l'œuvre de MM. Albert Millaud et Meilhac.

Mam'zelle Nitouche est assez connue à Roanne pour que je me dispense ici d'analyser la pièce. Les malheurs extra-conjugaux du Major et les aventures fambuleuses de Célestin Floridor nous avaient divertis déjà sur notre scène au temps de la direction Lenfant.

Malgré cela Mam'zelle Nitouche constituait une excellente reprise à faire. Je n'en donnerai pas un mot de plus.

Notre première chanteuse a de concert avec M. Dubosc chanté et miné très-drolement le duo du premier acte: elle a détaillé avec beaucoup de finesse la chanson de Babet et Gaes et enlevé éminemment la chanson de la grosse caisse.

Le succès de Mlle Stéfani s'est affirmé jadis définitivement et la troisième épreuve ne peut être pour elle qu'une simple formalité.

Célestin c'était M. Dubosc: impossible de rendre plus drolement que ne l'a fait notre grand premier comique l'effacement du pauvre maestro jeté malgré lui dans une série d'aventures invraisemblables.

Dans un rôle tout de nuances et de détails M. Dubosc a donné la mesure de ce qu'il pouvait faire et je suis certain de me faire ici l'écho du sentiment général en adressant à cet excellent artiste mes plus sincères compliments.

J'en dirai autant de Fernand désopilant dans le rôle du Major. Sa mémoire impayable, sa brusquerie toute militaire, sa façon de mêler les mots ont fort réjoui le public qui n'a pas marchandé ses applaudissements à notre second comique.

M. Ryneval a très-agréablement chanté ses couplets du premier acte et surtout son duo du quatrième: il est regrettable seulement qu'au deuxième acte une émotion passagère ait un peu gêné M. Ryneval. Néanmoins je constate avec plaisir que comme comédien M. Ryneval a fait des progrès déjà et je suis assuré que bientôt il ira parfaitement.

M. l'auteur a fait du brigadier Lorient un bon type de grognard irrogne.

Un bon point à Mmes Meyer et de Gomaine à MM. Châtelain Aubry et Ramille.

Je regrette d'avoir à le constater, l'orchestre a eu quelques hésitations par trop visibles et que nos sympathiques musiciens tiendraient à honneur de faire oublier à la prochaine représentation de Mam'zelle Nitouche.

Le lever de rideau « Les Brébis de Pomurys » a été joué à la perfection par Mmes Bernold et Meyer et M. Dubosc.

Allons, Roannais mes amis, nous avons une bonne et vaillante petite troupe, il faut l'encourager et pour cela il n'y a qu'un moyen, allez assidûment au théâtre.

Nous ne pouvons raisonnablement exiger de nos artistes plus qu'ils ne nous donnent et si l'entreprise de M. de Tholozé ne réussit pas il n'y aura plus qu'à fermer pour toujours notre gentil théâtre. Et ce serait vraiment dommage. Mais j'espère bien qu'on en arrivera pas à cette triste extrémité.

L'hiver arrive pour de bon: où passerait-on ses soirées plus agréablement qu'au théâtre ou l'on est sur maintenant d'assister à d'intéressants spectacles?

Allons, Allons, prenez vos places: Entrrez...ez!!!

Petit dialogue entendu à la sortie. Vous savez la nouvelle: il paraît qu'en sortant de scène au 3e acte, Mlle Stéfani a une faiblesse et qu'on a dû la transporter de suite au foyer où l'on s'est empressé de dégraisser sa tunique pour lui permettre de respirer.

J'aurais assez aimé voir ça, moi. Allons, Allons, mon bonhomme!

SCAPIN.

UN MILITAIRE TUÉ À LA CIBLE

Le caporal Giacobbi, du 98e de ligne, en garnison dans notre ville, vient d'être victime d'un accident mortel survenu à la cible du Stant. La responsabilité de cet accident n'incombe à personne autre qu'au malheureux qui en a été la victime. Lui seul a été cause de sa mort. Voici quelques renseignements sur cette affaire.

Pendant les exercices de tir, quelques soldats de corvée, sous la conduite d'un capora, sont détachés et envoyés dans les tranchées pour y juger de la valeur des coups et l'indiquer aux tireurs. Au moment où commence le feu, un sonnerie de clairon avertit les soldats placés dans les retranchements de prendre garde à eux. Une autre sonnerie, bien différente de la première, indique la suspension du feu.

Or, jeudi dernier, pendant qu'une compagnie faisait l'exercice du tir à 288 mètres, le capitaine qui la dirigeait crut remarquer que certaines balles, dont la direction lui semblait bonne, n'étaient point annoncées par les sapeurs chargés de la faire. Il présuma que ceux-ci négligeaient peut-être leurs services. Vouant les surprendre, il commanda à sa troupe de cesser le feu, mais sans donner le signal usité en pareil cas. Puis, il s'achemina vers les cibles.

N'ayant rien remarqué d'anormal, il revint et fit reprendre le tir. Au moment où retentissait le premier coup, Giacobbi, étouffé de ce long silence, committ l'imprudence de sortir de la tranchée. Au même instant, un coup de feu partit et traversa Giacobbi de part en part.

Avant de tomber, il eut le temps de porter la main à sa blessure, et de s'écrier: « Je suis mort! »

Cet accident n'est dû, nous le répétons, à personne autre qu'à la victime. Giacobbi, qui était un engagé volontaire était âgé de 21 ans. C'était, paraît-il, un bon soldat, à qui ses chefs n'avaient à reprocher qu'une grande étourderie et une légèreté que sa mort a bien prouvées du reste.

La balle qui l'a atteint était tirée par un réserviste et la malchance a voulu que ce tireur fut assez maladroit pour s'écarter de 50 centimètres à droite de la cible.

Les funérailles du malheureux caporal Giacobbi ont eu lieu ce matin samedi à 9 heures du matin. Tous les officiers,

sous-officiers, caporaux et soldats de la garnison assistaient.

Sur la tombe, M. le lieutenant-colonel a prononcé un discours ému. Il a retracé la vie de Giacobbi, a montré son caractère dévoué, son esprit militaire commun d'ailleurs à tous ses compatriotes.

Six couronnes qui conviennent le cercueil durant le trajet de la caserne au cimetière ont été laissés sur la tombe. Des couronnes portent les inscriptions suivantes:

Les officiers du 98e. — Les sous-officiers du 98e. — Les caporaux du détachement à leur regretté collègue. — A notre regretté caporal, son escouade reconnaissante. — Souvenir de la 4e compagnie. Il emporte tous nos regrets. — Les dispensés de la classe 1887 au caporal Giacobbi.

Le Radical Roannais s'associe à la douleur de tous les camarades de Giacobbi. L'émotion qui a envahi la garnison à la nouvelle de cet irréparable malheur n'a pas tardé à se répandre dans toute la Ville.

CHRONIQUE LOCALE

Asile départemental d'aliénés et Dépôt de mendicité. — M. le Préfet de la Loire communique l'avis suivant:

Dans sa session d'août 1888, le Conseil général a donné mandat à la commission spéciale constituée en août 1887, de continuer l'étude de la création dans le département, d'un Asile d'aliénés, d'un Dépôt de mendicité et d'un Hospice pour les incurables et les vieillards sans ressources.

Dans cette même session, le Conseil général a décidé que les propriétaires d'immeubles pouvant convenir pour l'un de ces établissements et qui seraient décidés à les vendre au Département seraient invités à faire connaître leurs propositions.

En conséquence, le Préfet de la Loire invite ces propriétaires à adresser à la Préfecture (3e division), avant le 1er février prochain, leurs propositions de vente, auxquelles ils devront joindre: le plan des propriétés litées ou non l'indication du prix, la nature des terres, l'exposition des immeubles, les voies de communications qui les desservent, les sources et cours d'eau qui les alimentent et les arrosent et tous autres renseignements pouvant éclairer le Conseil général sur les avantages de ces propriétés.

Les demandes de renseignements ou propositions qui auraient un caractère confidentiel devront être adressées directement au préfet, sous enveloppe portant la suscription « Confidentiel ».

Nouvelles militaires. — Départ des Conscriés de l'Armée de mer. — Les jeunes soldats de la classe 1887, affectés à l'Armée de mer, seront appelés à l'activité le 3 janvier 1889.

Voici les corps sur lesquels seront dirigés les jeunes gens de la région, qui sont désignés pour faire partie du contingent de la marine:

1o Ceux de la subdivision de St-Etienne seront dirigés sur le 3e régiment d'infanterie de marine à Saintes, sur le 4e régiment d'infanterie de marine à Toulon, et sur le régiment d'artillerie de marine à Rochefort.

L'état-major et la portion principale de ce régiment sont à Lorient.

2o Ceux des subdivisions du Puy, de Montbrison et de Roanne seront dirigés sur le 3e régiment d'infanterie de marine à Saintes et sur le régiment d'artillerie de marine à Rochefort.

Remonte générale. — 3me circonscription. Dépôt d'Aurillac. — Voici l'itinéraire que suivra le Comité d'achat des chevaux de remonte, pendant le mois de janvier 1889.

Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand, mardi 8 janvier, à 10 heures. Loire, Montbrison, mercredi 9 janvier, 9 heures et demi. — Feurs, jeudi 10 janvier, 9 heures et demi. — Roanne, vendredi 11 janvier, 9 heures.

Haute-Loire, Brioude, samedi 12 janvier, 9 heures 1/2. Aurillac, au quartier de la Remonte, tous les lundis, mercredi et samedi, à 9 heures du matin, excepté pendant l'absence du Comité d'achat, pour y procéder à des achats de: Chevaux de 4 à 8 ans, de manège, les achats porteront exclusivement sur des sujets anglo-arabes, de ligne, de légèreté, d'artillerie.

Il n'est acheté, pour la remonte de l'armée, que des chevaux hongres entièrement guéris de la castration, et des juments, à l'exception de celles reconnues pleines.

Pour être acceptés, les chevaux devront être férés et en bon état d'entretien et de santé. Ils pourront être à tous crins.

Les chevaux achetés seront munis, par les soins du vendeur, d'un licol en sangle neuf, avec deux longues en corde neuve. Il sera perçu deux francs, par cheval acheté pour le renouvellement de la ferrure, à l'arrivée au Dépôt.

Les certificats d'origine devront être présentés au moment de la vente; il en sera tenu compte dans l'estimation du Comité.

Les tournées étant plus particulièrement réservées aux Eleveurs, ces derniers sont invités à présenter directement leurs produits à la Remonte.

La vente ne sera définitive qu'après délivrance du certificat d'achat.

Approuvé: Le lieutenant-colonel, commandant la 3e circonscription DE POINTE DE GÉVIGNY Le chef d'escadron commandant le Dépôt. CHAMP Aurillac, le 15 décembre 1888.

Tirage au sort. — Voici l'itinéraire du tirage au sort de la classe 1888, pour l'arrondissement de Roanne:

La Pacadière, mardi 22 janvier, 2 heures du soir. Charlien, mercredi 23 janvier, 10 heures 1/2 du matin. St-Germain-Laval, jeudi 24 janvier, 11 heures du matin.

St-Haon-le-Châtel, mardi 29 janvier, 2 heures du soir. St-Symphorien-de-Lay, mercredi 30 janvier, 1 heure 1/2 du soir. St-Just-en-Chevalet, jeudi 31 janvier, 11 heures du matin.

Perreux, mardi 5 février, 2 heures du soir. Néronde, mercredi 6 février, 10 heures du matin. Belmont, jeudi 7 février, 11 heures du matin. Roanne, mardi 12 février, 9 heures du matin.

Concert-Conferéce de l'Union Roannaise. — Nous avons annoncé, dans notre précédent numéro, que la Société de Secours Mutuels, l'Union Roannaise, donnerait incessamment un concert-conferéce au théâtre municipal de Roanne.

Nous apprenons aujourd'hui que la Commission d'organisation a fixé la date du dimanche 13 janvier prochain et l'heure de deux heures de l'après-midi pour cette fête de famille. Le programme n'est pas encore

définitivement arrêté mais il sera des plus variés et des mieux choisis.

Le conférencier sera M. Dequaire, professeur de philosophie au lycée de St-Etienne, dont l'éloge comme orateur n'est plus à faire dans notre région.

M. Dequaire traitera de la mutualité, question qui lui a déjà valu de nombreux et mérités succès.

Enfin les renseignements qui nous sont parvenus sur cette fête, mais dont nous garderons encore le secret, nous font présager un vrai succès.

Société Philharmonique de Roanne. — La Société Philharmonique, sous la direction de M. Seitz, donnera, ce soir samedi, à 8 heures et demie, dans la salle du Tribunal de Commerce, une soirée musicale avec les gracieux concours de Mlle Yvonne Hardel, jeune harpiste de 12 ans, élève du Conservatoire de Paris, et de M. Schoch, de Lyou, comique de genre.

Le programme que voici dira mieux que nous ne le saurions faire ce que sera cette fête:

PROGRAMME: PREMIÈRE PARTIE: 1o Conjuraction de Cinq Mars, marche par l'Orchestre, Goumou. 2o Air de la Joie Fille de Perth, chanté par M. L.-G. Bizet. 3o Rupture de banc, monologue par M. R.-H. O. Pradel. 4o Le Carillonneur de Bruges, air pour basse, chanté par M. G.-R. A. Grizard. 5o Concertino pour harpe, par Mlle Yvonne Hardel, Ch. Oberthur. 6o En Province, grande scène comique, par M. Schoch, Gressonnais. 7o Marche militaire, par l'Orchestre avec solo de harpe par Mlle Hardel, Goumou.

DEUXIÈME PARTIE: 1o Martha, ouverture par l'Orchestre, avec solo de cor, par M. G.-S. F. de Plouff. 2o Air d'Henry VIII, par M. E.-P. G. Saint-Saëns. 3o Air de l'opéra, solo de harpe par Mlle Yvonne Hardel, Ch. Oberthur. 4o Mazurka, chantée, double quatuor, Rocheblave. 5o La Grâce, solo de harpe par Mlle Yvonne Hardel, Ch. Oberthur. 6o La Fête de ma Portière, grande scène comique par Schoch, Gressonnais. 7o Baden-Baden, grande valse par l'Orchestre, N. Boutsquet.

La Salle ne sera ouverte qu'à 8 h. précises. Entre la première et la deuxième partie il y aura dix minutes d'entracte.

Les Elections consulaires. — Voici les résultats des élections de dimanche dernier pour le renouvellement de six sièges au Tribunal de Commerce de Roanne:

Canton de Roanne. — Président, M. Gerbay, 214 voix; M. Canealon, 63. — Juges titulaires, MM. Desbenoit et Roche, 270 voix. — Juges suppléants pour deux ans, MM. Dupuy-Michaud et Housset, 265 voix. — Juge suppléant pour un an, M. Beluze, 273 voix.

Il y a ballottage. Le Journal de Roanne prétend que si M. Canealon a eu moins de voix que M. Gerbay, il n'en est rien. C'est une erreur. Le Conseil municipal. Si cette opinion était fondée ce ne serait vraiment pas flatter pour les électeurs consulaires.

N'ayant rien à reprendre aux actes d'un président sortant on lui reprocherait de professer des opinions franchement républicaines et de les affirmer? On lui préférerait un candidat qui attend pour s'engager sur une voie quelconque de savoir de quel côté le vent souffle?

Si l'on était ainsi ce serait à désespérer de la bourgeoisie et à la croire aussi ramollie que l'affirment les apôtres du socialisme révolutionnaire. Nous espérons pour elle que le Journal de Roanne se trompe et nous croyons simplement que la manœuvre que nous avons dénoncée dans notre dernier numéro a fait son effet. Nous espérons en outre que cette manœuvre sera déjouée au second tour de scrutin et que M. Canealon sera réélu.

Formation d'un groupe. — Messieurs les chauffeurs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mardi 25 décembre 1888, à deux heures du soir, café MONAT, place Saint-Louis.

ORDRE DU JOUR: 1. — Formation d'un Groupe. La Commission.

Question de chasse. — Une question intéressante vient d'être tranchée dans un sens qui nous paraît absolument équitable. M. C*** avait, le 3 septembre, demandé au préfet du Rhône un permis de chasse, après avoir acquitté les droits. Le permis fut délivré le 6, mais M. C*** était parti en campagne avant qu'il ait été remis. Procès-verbal fut dressé par Pandore.

C'est ce procès-verbal que le tribunal a déclaré nul. Le résultat de cette jurisprudence que le chasseur pris en état de chasse sans être nanti de son permis, ne commet aucun délit s'il prouve que ce permis était délivré antérieurement au procès-verbal. Condisciples de St-Hubert, prenez note.

Chambre syndicale de la Teinture Roannaise. — La Chambre syndicale de la Teinture Roannaise, actuellement en formation, dans son Assemblée générale du 18 courant, a décidé qu'elle recevra tous ses adhérents, au Siège social, rue des Moulins, 3 (maison Lebas), à partir du 19 courant, de 8 à 10 heures du soir, jusqu'au dimanche à midi, et le mardi et vendredi de la semaine suivante.

Pour la Chambre syndicale, BONNEFOND.

Tribunal Correctionnel de Roanne. Misère. C'est à peine si l'hiver est commencé, si le froid n'est un peu fait sentir et déjà les malheureux qui n'ont pas de travail et qui sur les bancs de la police correctionnelle.

Ils sont cinq là, côte à côte poursuivis tous pour mendicité: les deux premiers Bouchet et Coïn sont condamnés chacun à 20 jours de prison, le troisième Béchard est condamné à quinze jours et les deux derniers Rémondin et Herpinat à huit jours de la même peine.

Précocité. Le jeune Personneau a interjeté appel du jugement qui l'avait condamné à six jours de prison pour vol de fruits et se présente aujourd'hui à la barre accompagné de son père qui promet de le mieux surveiller à l'avenir.

Le tribunal veut bien ajouter foi à cette promesse et rapportant son premier jugement déclare que l'enfant a agi sans discernement et l'acquitte.

Banqueroutiers. Le sieur Démurger, commerçant déclaré en état de faillite par jugement de notre tribunal de commerce, est poursuivi par ban-

queroute simple. Démurger ne juge pas à propos de comparaître devant ses juges qui le condamnent malgré son absence ou à cause d'elle à quinze jours de prison.

Frapine Tourny est cette vaporeuse blonde qui exploitait autrefois à Roanne, la brasserie de la Niée bleue, en société avec un sieur D... Les affaires de la pauvre Frapine n'ont pas réussi à ce qu'il paraît et l'intéressante enfant comparait aujourd'hui sous la double inculpation de banqueroute simple et de détournement d'objets saisis.

Les débats établissent néanmoins que la fille Tourny n'est pas aussi coupable qu'on pouvait le croire au premier abord et le tribunal lui accordant des circonstances atténuantes la condamne à 25 francs d'amende seulement.

Son complice D... est condamné à 100 fr. Une rectification. Dans notre numéro du 16 décembre, nous avons relaté la condamnation à trois jours de prison de la femme Alexandre qui avait dérobé une pièce de cinq francs à sa voisine la femme Dalmais.

C'est la fille et non la femme Alexandre qui a encouru cette condamnation.

Tribunal de Commerce de Roanne. Faillite Baron. Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 20 décembre 1888.

Le sieur Baron, ex-épicié, au Coteau, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Desbenoit a été désigné pour juge-commissaire, et M. A. Cornard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 26 décembre prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Faillite Accary. Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 20 décembre 1888.

Le sieur Accary Charles, épicié à Villers, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Dupuy-Michaud, a été désigné pour juge-commissaire et M. H. Boulard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 26 décembre prochain, à 11 heures du matin, à l'effet d'entendre les comptes du syndic, les propositions du failli, et de délibérer sur la formation du concordat.

Faillite Lachaud. MM. les créanciers de la faillite du sieur Lachaud, distillateur à Renaison, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 29 décembre, à 11 heures du matin, à l'effet d'entendre les comptes du syndic, les propositions du failli, et de délibérer sur la formation du concordat.

Faillite Joannin Fils. MM. les créanciers de la faillite du sieur Joannin fils, mécanicien à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 28 décembre, à 10 heures du matin, à l'effet d'entendre les comptes du syndic, les propositions du failli, et de délibérer sur la formation du concordat.

Faillite Vve Grisard. MM. les créanciers de la faillite de la dame veuve Grisard, mercière à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 26 décembre, à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un 2e dividende de 0, 40 o/o promis par le syndic.

Faillite Dlle Tourny. MM. les créanciers de la faillite de Dlle Tourny, limonadière à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 20 décembre, à 10 heures du matin, à l'effet d'entendre les comptes du syndic, les propositions du failli, et de délibérer sur la formation du concordat.

Roanne, le 22 Décembre 1888. Le Greffier: J. GONINDARD.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

ÉTAT CIVIL DE ROANNE Du 16 au 22 Décembre 1888.

Mariages 4. Du 19. — Barrier Amédée-Emile-Joseph-Michel, 32 ans, rentier, et Chaland Alexis-Clotilde, 20 ans.

Du 20. — Laurent Gilbert, 31 ans, docteur-médecin, et Fillon Jeanne-Gilberte-Pauline, 20 ans. — Mangon Michel-François, 28 ans, entrepreneur de travaux publics, et Charrier-Aimé-Françoise, 19 ans.

Du 22. — Blettrier François, 27 ans, sabotier, et Fayot Catherine, 27 ans, domestique.

Naissances 10. Du 16. — Collier Susanne-Antoinette, fille d'Antoine-Ernest, employé de commerce, et de Journé Marie-Suzanne. — Charronière Françoise-Adélaïde, fille de François, tapissier, et de Casset Françoise, commerçante.

Du 17. — Danière Auguste-Marie-Joseph, fils de Benoît, et de Grisard Philiberte-Marie-Joséphine, tisseurs. — Giroux Françoise-Pétronille-Valentine, fille de Maurice, tisseur, et de Porthier Marie-Antoinette.

Du 18. — Un enfant naturel. Du 20. — Valfort Madeleine, fille d'Aimé, moulinier, et de Vouzouaux Catherine-Philiberte. — Pontille Joséphine-Marie-Théodora, fille de Marie-Henri, pareur, et de Vial Antoinette, tordeuse. — Un enfant naturel.

Du 21. — Ducard Claude-Marie, fils de Philippe, employé au chemin de fer, et de Langlois Catherine. — Boutillier Eugène-Jean, fils de Jean-Pierre, et de Etienne Madeleine, tisseurs.

Décès 14. Du 16. — Rivière Benoît, 84 ans, veuve de Froment Jean. — Fargeaud Antoinette

Etudes de M^e CORNELOUP, avoué, à Roanne, rue des Bourrasnières, 21 et de M^e MONCORGE, notaire à Belmont.

VENTE PAR LICITATION

Avec admission d'Étrangers DE DIVERS IMMEUBLES

Situés à BELMONT (Loire) CONSISTANT EN BATIMENTS D'HABITATION ET D'EXPLOITATION, JARDIN, PRÉ & TERRE

Adjudication au DIMANCHE 20 Janvier 1889, à MIDI, en l'étude et par le ministère de M^e MONCORGE, notaire à Belmont.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Alphonse Minot, propriétaire, demeurant à Belmont, agissant en qualité de créancier

d'Irénée Déclat, lequel a fait élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de M^e CORNELOUP, demeurant à Roanne.

Contre :

1^o Madame Rose Denis, veuve de Claude-Marie Déclat, propriétaire, demeurant à Belmont ; 2^o Irénée Déclat, propriétaire, demeurant à Belmont, défenseurs ayant pour avoué constitué M^e VIAL-ROYE, demeurant à Roanne ;

3^o Dame Joséphine Déclat, épouse assistée et autorisée de Joseph-Victor Clavières, journalier avec lequel elle demeure à Belleherche ; 4^o Claude-Marie Tropéa, propriétaire, demeurant à Belmont, agissant en qualité de tuteur ad hoc d'Ernest Déclat, mineur, né du mariage de Claude-Marie Déclat avec Rose Denis, défenseurs ayant pour avoué constitué M^e VIAL, demeurant à Roanne.

Elle a été ordonnée par jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Roanne, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt huit, enregistré, expédié en forme de grosse, notifié à avoués et signifié à parties.

Elle aura lieu tant en l'absence que présence de M. Claude-Marie Auberger, propriétaire, demeurant à Belmont, pris en qualité de subrogé tuteur du mineur Ernest Déclat,

dûment appelé à la vente conformément à la loi.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

Telle qu'elle est insérée au Cahier des charges.

PREMIER LOT

Il se compose : 1^o Un corps de bâtiments d'habitation et d'exploitation avec écurie et remise, construit en maçonnerie et couvert en tuiles creuses.

La maison d'habitation est composée de deux pièces et d'un cellier au rez-de-chaussée, de deux pièces au premier étage avec grenier au-dessus.

Elle prend entrée au soir par la cour ci-après par une porte, elle est percée de ce côté par cinq ouvertures ; au matin, elle est percée par trois ouvertures ; au nord par deux ouvertures.

L'écurie et la remise prennent leur entrée au matin sur la cour par un portail et une porte.

2^o Une petite écurie avec fournil, au nord des bâtiments ci-dessus ; 3^o Une cour ou aisances au soir et au-devant du bâtiment ci-dessus ;

4^o Un jardin clos de murs au matin du bâtiment.

Tous ces immeubles sont contigus et ne forment qu'un seul tènement d'une contenance de neuf ares quatre-vingts centiares, ils sont portés au rôle de la matrice cadastrale et de la contribution foncière de la commune de Belmont sous les numéros 105 et 112 de la section A, ils sont confinés au nord, par terre à Déclat, au soir par jardin à Minot au matin par jardin à Monnet et au midi par la route de Belmont à Chantailles.

Mise à Prix : Mille francs, ci. 1.000 fr.

DEUXIÈME LOT

Il se compose :

1^o Un pré de la contenance de vingt-trois ares, porté dans le numéro 104 de la section A du plan cadastral de la commune de Belmont, joignant au matin pré à veuve Aubrun ; au soir un chemin de desserte et de nord, pré à Aubrun Marie ;

2^o Une terre de la contenance de trente-deux ares soixante-dix centiares au lieu dit : « Aux grands Puits » portée sous le numéro 276 de la section A du plan cadastral de la commune de Belmont, joignant au matin, un chemin, de soir, bois à Vivier, au midi bois à Dubouis et de nord, bois à Trichard.

Mise à Prix : Cinq cents francs, ci 500 fr.

Tous les immeubles précédemment désignés sont situés en la commune de Belmont lieu vers le bois.

Le cahier des charges clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e Moncorge, notaire à Belmont, et, après enregistrement déposé en son étude où l'on peut en prendre connaissance.

En conséquence, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, les immeubles sus-désignés seront vendus et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur en l'étude et par le ministère de M^e Moncorge, notaire à Belmont, commis à cet effet, le Dimanche vingt janvier mil huit cent quatre-vingt huit à MIDI.

Le premier lot sur la mise à prix de mille francs, ci. 1.000 fr. Le deuxième lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. 500 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e MONCORGE, notaire à Belmont.

Pour extrait, Signé : CORNELOUP.

Enregistré à Roanne le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt huit, reçu un franc quatre vingt huit centimes, décimes compris.

Signé : TACHON.

RHUMES, TOUX, BRONCHITES SIROP MOUSSERON

LA POUDRE CAP

A VENDRE 1^o DEUX MAISONS 2^o UNE MAISON

Sises rue Mulsant, rendement . . . 1.200 fr. Située au centre de la Ville (quartier d'avenir), rendement . . . 1.600 fr.

LA MONTRE FRANÇAISE

Un de nos meilleurs horlogers, de Besançon, fabrique, en ce moment, des montres dites « Françaises », qui sont un succès prodigieux, parce que malgré leur bon marché incroyable (1^{re} qualité, métal blanc argenté : 16 fr. ; qualité supérieure, métal jaune doré : 19 fr. ; et pour dame : 26 fr.), elles sont jolies, solides et garanties deux ans, sur facture, comme les montres du prix le plus élevé.

COURS DE CHANT & DE SOLFÈGE

M^{lle} VINCENT, professeur au Conservatoire, prendrait des élèves à Roanne.

CONCERTS & SOIRÉES

Lui écrire, 14, rue du Palais-de-Justice, 14 Saint-Etienne

Liquidation Générale

DE TOUTES LES MARCHANDISES

DR LA MAISON J. BANCILLON

18, Rue des Bourrasnières, 18 ROANNE

Lainages, Nouveautés, Draperies, Confections, Soieries, Ameublements, Tapis, etc.

Volant écouler à tout prix, en vue d'une organisation nouvelle, tout le stock existant actuellement, toutes nos marchandises ont été frappées d'un rabais considérable.

Les personnes qui voudront bien nous visiter seront convaincues des avantages que nous leurs offrons.

AU BON JARDINIER ROANNE - 70, Rue Nationale, 70 - ROANNE LÉGUMES & PRIMEURS

A LOUER TOUT LE TROISIÈME ÉTAGE DE LA MAISON AUBOYER, place de l'Hôtel-de-Ville

PAUL ROSSEL Maison de Confiance fondée en 1840

AMEUBLEMENTS COMPLETS Fabrique et Magasins ; 69 et 71, Faub. St-Antoine PARIS

IMPRIMERIE & PAPETERIE Ancienne Maison DUMAS Frères J. DUMAS SUCESSEUR ROANNE. - 76, Rue Ste-Élisabeth, 76. - ROANNE.

A LOUER M. DUCREUX PÈRE Cordonnier Rue Sautet, Roanne

MÉMOIRE Le système LOI-SETTE est facile et intéressant ; il perfectionne la mémoire naturelle. Il est hautement apprécié par M. R. A. Protector, par un grand nombre de professeurs et par des étudiants aux- quels il a permis de passer leurs examens avec succès.

QUINA NATURE Le QUINA NATURE, apéritif des gourmets, est aujourd'hui passé dans la consommation publique ; on le trouve dans tous les Établissements de 1^{er} ordre : cafés, comptoirs, cercles, restaurants, etc., etc.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN Rue Ste-Élisabeth J. AUGÉ, à ROANNE Pension bourgeoise Service à la Carte à toute heure - Repas de Sociétés et de Noces. ASSELE DE 100 COUVERTS

SAISON D'HIVER 1888-89 A LA BELLE JARDINIÈRE Ancienne Maison PLANCHET. - Ant. SAMBARDIER & DURIF, successeurs. ROANNE. Place d'Armes. ROANNE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS et sur MESURE

TOUS LES SOIRS THÉÂTRE GUIGNOL A LA BRASSERIE NATIONALE ROANNE. - 4, Rue Nationale. - ROANNE. Spectacles variés. - Parodies des principaux Opéras. ENTRÉE LIBRE

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES AGRICULTEURS Grande Fabrique Roannaise DE TUYAUX & AQUEDUCS EN CIMENT M. J. BOULARD, entrepreneur hydrographe ROANNE. - 13, Rue Carnot, 13. - ROANNE

Nouveau Journal Financier 19, rue de Londres 2 PARIS

ALBERT LEJEUNE 17, Rue Nationale, 17 ROANNE DORURE, ARGENTURE ET NICKELAGE en tous genres SPÉCIALITÉ D'ARGENTURE DE COUVERTS Prix très modérés SEULE MAISON A ROANNE

A LA MÉNAGÈRE 20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris MOBILIER COMPLET Ménage, Chauffage, Éclairage Voyage et Campement

CAFÉ-RESTAURANT RAMBERT 16, Rue de la Côte, 16 - ROANNE - Table d'Hôte pour Voyageurs Dîner à la Carte et à Prix Fixe CHAMBRES A COUCHER POUR VOYAGEURS Plusieurs Salles à manger et Salons pour Sociétés VINS FINS - LIQUEURS PENSION BOURGEOISE Service en Ville sur Commandes. - Choucroute au Jambon fumé. Escargots de Bourgogne